

TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI

N°1513/T.T.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°.....

du.....19.....

ANNEXE

OBJET :

R.M.P.N° 3557/1840 / Ruhengeri .

Kigali , le 12 juillet 1939 .

*puvumu Karasira ,
le 13-7-39
J.O.M.P.
V. Jantigny*



Monsieur l'Officier du Ministère Public ,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'affaire
(ci-énergée) SENGABO sera évoquée à Kigali le 25 juillet pro-
chain .

Je vous serai obligé de diriger sur le Parquet de
Kigali pour le 24 juillet dans l'après-midi les témoins :

Gashakule : colline Kwijuru - s/chef Karasira

Karasira : s/chef de la dite colline .

L'Officier du Ministère Public
G.Sandrart ,

G. Sandrart

Monsieur l'Officier du Ministère Public
à Ruhengeri .

1
P R O - J U S T I C I A .

A Ruhengeri, l'an mil neuf cent trente neuf, le dixième jour du mois de février, Devant Nous WILLEMS A.H. Officier de Police judiciaire, a comparu le nommé GATSHAKULE, muhutu de la famille des abasigi, résidant à la colline Kwijuru, sous-chef KARASIRA, Province du Buberuka O, Chef KALIMA, qui après avoir prêté serment nous déclare ce qui suit, par l'intermédiaire de l'interprète BUHIRIKE:

Dans la nuit du lundi 6/2 au mardi 7/2/39, je me trouvais chez moi, lorsque vers 21 heures, j'ai entendu par trois fois un homme qui criait dans la nuit qu'on voulait le tuer et qui appelait à l'aide. J'ai pensé que c'était un homme ivre et je ne suis pas sorti de ma hutte, j'allais d'ailleurs me coucher. J'ai entendu crier une quatrième fois et je me suis levé, en sortant de ma hutte, j'entendis appeler une cinquième fois et un homme qui venait dans ma direction tomba devant ma hutte. Je constatai que cet homme était blessé. J'ai appelé mes voisins BURIRI et NTAHONDYI, ainsi que SEBIKENYERI. Nous avons alors interrogé le blessé, qui nous déclara ce qui suit:

" Je m'appelle KASHIRAMANGA, je suis originaire du Nduga, de la sous-chefferie KWARABAKIGA, Chef BIRASA. Nous sommes partis à trois du Nduga pour émigrer en Uganda, (il n'a pas spécifié où cela) Les deux qui m'accompagnaient s'appellent NYIRINKWOYA et SEBISAO qui habitaient la même colline que moi au Nduga. En cours de route nous avons rencontré un troisième homme, le nommé NKAMIYABANZI, originaire de la colline Gitaba, sous-chef GASIRABO, Province du Bim-bogo, chef RWAMPUNGU, qui se rendait également en Uganda et qui a fait route avec nous.

KASHIRAMANGA nous a encore déclaré que le soir venu, ils étaient arrivés tous quatre près de KWIJURU, les 3 autres avaient alors déclaré qu'étant près de la limite de Biumba et de Ruhengeri, ils ne pouvaient y passer en plein jour et qu'il valait mieux attendre la nuit.

A la nuit ~~il y avait un homme~~ venue pendant qu'il était assis sur sa caisse au bord de la route, un de ses compagnons, il n'a pas dit lequel s'était jeté sur lui et lui avait porté un coup de serpette dans le dos et dans la nuque. Il n'a pas précisé lequel de ses compagnons lui avait porté le premier coup. Les deux autres se sont alors jetés également sur lui et l'ont frappé à leur tour à coups de serpette.

Tous avaient alors pris la fuite et l'avaient abandonné le croyant mort. Il avait appelé au secours au moment de recevoir son premier coup de serpette, il avait essayé de fuir d'abord mais ses assassins l'avaient suivi et continué à le frapper.

Il raconta que ses trois assassins lui avaient volé une malle, je ne sais si c'était une malle en fer ou une caisse en bois, il déclara qu'il y avait de l'argent dans sa malle, mais il n'a pas dit combien. Dont acte.

Q- Savez vous si à Kwijuru, il y a des gens qui ont pu assister à cette scène de meurtre ?

R- Non je ne crois pas, puisque le blessé a pris la fuite et est venu mourir chez moi.

Q- Quand cet homme est-il mort ?

R- Le matin vers 2 heures. Au matin je me suis rendu chez mon sous-chef KARASIRA pour le prévenir, mais il était parti vers le Kibali pour se rendre chez son Chef de Province. Je l'ai rejoint en cours de route et il est revenu chez moi. Nous avons alors conduit le cadavre à Ruhengeri.

Q- Avez-vous retrouvé une des serpettes qui aurait servi à le tuer.

L'homme assassiné n'avait-il pas un jeton d'impôt sur lui ?

R- A l'endroit où l'on avait commencé à le frapper nous avons retrouvé une gourde, deux casseroles et un demi panier de haricots, une chaise et un kop, un lance et un baton, de même qu'un chapelet. Tous ces objets sont ici.

B- Sur le cadavre nous avons trouvé une étoffe noire et les clefs de sa malle, mais il n'avait aucun jeton d'impôt.

Dont acte.

Comparait le sous-chef KARASIRA, de la colline Kwijuru, Province du Buberuka qui ajoute ce qui suit:

Q- Avez vous quelque chose à ajouter à la déposition de votre unugaragu
R- Non, tout ce qu'il dit est exact. Je pense toutefois que les gens qui accompagnaient la victime ont arrangé leur coup avant le départ et sont venus commettre leur meurtre par vengeance en Territoire de Ruhengeri, où ils étaient inconnus.

Dont acte.

Faute d'éléments, l'enquête est close en Territoire de Ruhengeri.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

Ainsi fait à Ruhengeri, au jour, mois et an que dessus.

L'Officier de Police Judiciaire WILLEMS



TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI

N° 19/J.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Ruhengeri, le 10 Février 1939.

3

Réponse au n°.....

du.....19.....

Certificat médical.

ANNEXE

OBJET :

Certificat de décès
Kashiramanga.

Je soussigné, Clément, Louis, Albert, Médecin de la Colonie à Ruhengeri, jure d'accomplir ma mission et de faire rapport en honneur et conscience.

Le 9 Février 1939, j'ai examiné au Dispensaire de Ruhengeri, le cadavre de l'indigène adulte mâle Kashiramanga, sous-chef Ntwarabagiga, chef Birasa, territoire de Nyanza.

J'ai constaté que cet indigène portait de nombreuses blessures faites avec un instrument tranchant, notamment une section complète de la base du nez et de la lèvre supérieure, une entaille profonde du cuir chevelu et de la peau du crâne au niveau de l'occipital, une plaie à la nuque, des plaies superficielles au dos, une entaille au bord interne de la main gauche. J'ai remarqué en plus, une fracture du col de l'humérus droit.

Ces blessures étaient de nature à entraîner la mort de cet indigène. Le décès remontait à plusieurs jours.

J. Clément

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire.

Ruhengeri.